

Année bissextile année pas facile !



et 1...

Le caractère bissextile de l'année 2016 a conduit la direction à considérer que «la journée de solidarité» sera celle du 29 février 2016.

Ce dispositif concerne tous les salariés, à temps plein, à temps partiel et temps convenu.

et 2 !

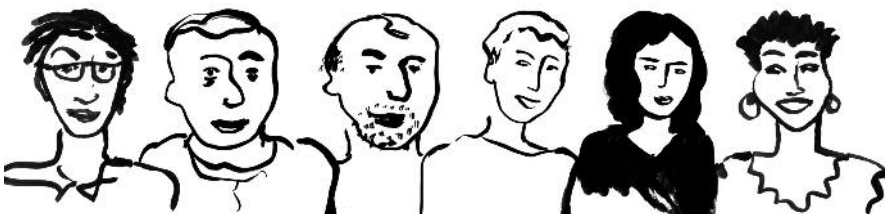
Par ailleurs, en raison du nombre de jours fériés chômés. En 2016, on comptera seulement 8 jours fériés entre le lundi et le vendredi. C'est moins que les 9 jours retenus dans «l'Accord pour tous ». La direction a décidé de compenser 1 jour férié non chômé par l'attribution d'un JTL supplémentaire.

En conséquence, 2 jours de repos supplémentaires seront accordés par la direction en 2016 !

Cette mesure s'appliquera à tous salariés d'Orange SA présents en 2016, dont la réduction du temps de travail se traduit par attribution de jours de temps libres sur l'année.

Pour les salariés dont la réduction du temps de travail ne se traduit pas par un crédit de jours de temps libres, ils bénéficieront d'une autorisation spéciale d'absence.

Une Décision Unilatérale de l'entreprise sera publiée avant le 31 décembre 2015



Pour suivre Sud
chaque semaine,
s'inscrire à notre
newsletter

